REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 2 1 OCT. 2019

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 8 octobre 2019

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-86

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION DES **CENTRES SOCIAUX ET** CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE -ANNEES 2019/2021

Etaient présents: M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. THEVENOT. Mme MAINAND. Mme CARRET. M. ROULE. Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BÄSDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, M. DUREL, Mme BAJARD, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme BLACHERE M. de LESTANG Mme FRIOLL. (par proc. Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents: Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE Accusé de réception Recu le Identifiant de l'Acte: 069 216900340.....

Rapport de : F. MANINI

Par délibération séparée, il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature de la convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire.

L'article 5.3 de cette convention prévoit la mise à disposition de locaux et de matériel dans le cadre d'une convention spécifique.

Aussi, pour permettre à l'association d'assurer ses missions prévues par la convention tripartite d'objectifs et de moyens précitée, la mise à disposition gratuite et exclusive de locaux municipaux ainsi que de matériel pour les deux centres sociaux implantés sur les quartiers de Montessuy et de Saint-Clair est nécessaire. Elle sera consentie pour la même durée que la convention d'objectifs, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire sur la durée du 1er juillet 2019 au 30 juin 2021 ci-annexée,

2 1 OCT. 2019

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 2 1 OCT. 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE

Philippe COCHET